

## Loi sur le cycle d'orientation de 2009

### Conditions de promotion - passage - transfert en fin d'année scolaire - accès au secondaire II

En cas d'indications divergentes, la loi de 2009 fait foi (en particulier art. 29 à 37 et 65 à 69).  
Le DFS règle les cas particuliers non prévus par la loi.

moy = moyenne  
ES = enseignement spécialisé  
N = niveau

	<b>promotion</b>
	<b>promotion avec transfert, transfert</b>
	<b>non promotion</b>
	<b>condition de passage aux écoles du secondaire II</b>

La présence d'une seule condition de non promotion  
implique la non promotion de l'élève.

#### Condition de base

1CO - 2CO - 3CO	Moyennes disciplines	Moyenne générale	Situation fin d'année	Situation année suivante	Instance de décision	Remarques
1		≥4	promu*		directeur/trice	*promu sous réserve que tous les points ci-après impliquent également la promotion
2		<4	non promu	Redoublement de la 1CO ou la 2CO ou la 3CO ou passage avec transfert en 2CO ou 3CO en programme adapté (ES)*	*Proposition du directeur/trice soumise à l'inspecteur, décision des parents	
3	1 moy 1 (≥1 et ≤1.4) ou 2 moy 2 (≥1.5 et ≤2.4) ou 1 moy 2 et 2 moy 3 (≥2.5 et ≤3.4) ou plus de 3 moy 3		non promu	Redoublement de la 1CO ou la 2CO ou la 3CO ou passage avec transfert en 2CO ou 3CO en programme adapté (ES)*	*Proposition du directeur/trice soumise à l'inspecteur, décision des parents	

#### ET pour les niveaux

1CO	Discipline-s suivie-s en niveau :	Moyennes des disciplines à niveau	Situation fin d'année	Situation année suivante	Instance de décision
4	I	2 ou 1 N I ≥4	promu	2CO	directeur/trice
5	I	2 ou 1 N I <4	promu avec transfert-s	2CO	directeur/trice
6	II	2 ou 1 N II ≥4	promu	2CO	directeur/trice
7	II	2 N II <4	non promu	Redoublement de la 1CO ou passage avec transfert en 2CO programme adapté (ES)*	directeur/trice *Proposition du directeur/trice soumise à l'inspecteur, décision des parents
8	<b>et Transferts</b>	NI <4	transfert	NII	directeur/trice
9		NII ≥5	transfert	en principe NI	directeur/trice avec accord des parents
10	Allemand Sciences	Moyenne ≤4.7		NII	directeur/trice
		Moyenne 4.8 ou 4.9		NI ou NII, examen cantonal en aide au <b>choix de la direction</b>	directeur/trice
		Moyenne ≥5		NI	directeur/trice

2CO	Discipline-s suivie-s en niveau :	Moyennes des disciplines à niveau	Situation fin d'année	Situation année suivante	Instance de décision
11	I	4 ou 3 ou 2 ou 1 N I $\geq$ 4	promu	3CO	directeur/trice
12	I	4 ou 3 ou 2 ou 1 N I <4	promu avec transfert-s	3CO	directeur/trice
13	II	4 ou 3 N II $\geq$ 4	promu	3CO	directeur/trice
14	II	4 ou 3 ou 2 N II <4	non promu	Redoublement de la 2CO ou passage avec transfert en 3CO programme adapté (ES)*	directeur/trice *Proposition du directeur/trice soumise à l'inspecteur, décision des parents
15	et Transferts	NI <4	transfert	NII	directeur/trice
16		NII $\geq$ 5	transfert	en principe NI	directeur/trice avec accords des parents

Après la 2CO	Accès possibles au secondaire II	Conditions		Exemple (résultats minimaux)	Particularité
a	Formation professionnelle	Fin de scolarité obligatoire (15 ans au 30 septembre et 9 ans de scolarité obligatoire) et signature d'un contrat d'apprentissage avec un patron			
b	Formation gymnasiale (collège)	Promotion et moy générale $\geq$ 4.5 et 4 N I $\geq$ 4 dont 3 N I $\geq$ 4.5		Français N I : 4.5 Maths N I : 4.5 Allemand NI : 4.5 Sciences NI : 4 Moy générale : 4.5	Si l'élève n'atteint pas ces conditions dans une des disciplines à niveau, il peut se présenter durant l'été à un examen de rattrapage dans la discipline concernée.

3CO		Moyennes des disciplines à niveau	Situation fin d'année	Situation année suivante	Instance de décision	Remarques
17		4 ou 3 N (I ou II) $\geq$ 4	promu avec diplôme	secondaire II ou solution intermédiaire	directeur/trice	
18		2 ou 3 ou 4 N (I ou II) $<$ 4	non promu	refaire une 3CO formation professionnelle ou EPP ou solution intermédiaire	directeur/trice	Voir les conditions ci-après en particuliers g et h
19	<i>Eventuel redoublement/répétition de la 3CO avec transferts</i>	<i>NI <math>&lt;</math>4</i>	<i>transfert</i>	<i>NII</i>	<i>directeur/trice</i>	
20		<i>NII <math>\geq</math>5</i>	<i>transfert</i>	<i>en principe NI</i>	<i>directeur/trice avec accords des parents</i>	

Après la 3CO	Accès possibles au secondaire II	Conditions		Exemple (résultats minimaux)	Exemple (résultats minimaux)	Particularité
c	Formation professionnelle	Fin de scolarité obligatoire (15 ans au 30 septembre et 9 ans de scolarité obligatoire) et signature d'un contrat d'apprentissage avec un patron				
d	Formation professionnelle avec maturité professionnelle intégrée (excepté école de commerce)	Diplôme avec 4 N I ou 3 N I $\geq$ 4 et 1 N II $\geq$ 4.5 ou 2 N I $\geq$ 4 et 2 N II $\geq$ 5.0 ou 1 N I $\geq$ 4 et 3 N II $\geq$ 5.0		<u>Exemple 1 :</u> Français N I : 4 Maths N I : 4 Allemand N I : 4 Sciences N II : 4.5 Moy générale : 4	<u>Exemple 2 :</u> Français N I : 4 Maths N I : 4 Allemand N II : 5 Sciences N II : 5 Moy générale : 4	Si l'élève n'atteint pas ces conditions dans <u>une</u> des disciplines à niveau, il peut se présenter durant l'été à un examen de rattrapage dans la discipline concernée.
				<u>Exemple 3 :</u> Français N I : 4 Maths N I : 4 Allemand N I : <4 par ex. 3.7 Sciences N I : 4 Moy générale : 4	<u>Exemple 4 :</u> Français N II : 5 Maths N I : 4 Allemand N II : 5 Sciences N II : 5 Moy générale : 4	
e	Formation gymnasiale (collège)	Diplôme avec 4 N I ou 3 N I et 1 N II $\geq$ 5		Français N I : <4 par ex. 3.6 Maths N I : 4 ou N II : 5 Allemand N I : 4 Sciences N I : 4 Moy générale : 4		Si l'élève n'atteint pas ces conditions dans <u>le niveau II</u> , il peut se présenter durant l'été à un examen de rattrapage dans la discipline concernée.
f	Ecole de commerce ou Ecole de culture générale	Diplôme avec au plus 1 N II <5 mais $\geq$ 4.5		<u>Exemple 1 :</u> Français N II : 5 Maths N II : 5 Allemand N II : 4.5 Sciences N II : 5 Moy générale : 4	<u>Exemple 2 :</u> Français N I : <4 par ex. 3.6 Maths N II : 5 Allemand N II : 4.5 Sciences N II : 5 Moy générale : 4	Si l'élève n'atteint pas ces conditions dans <u>une</u> des disciplines à niveau, il peut se présenter durant l'été à un examen de rattrapage dans la discipline concernée.
				<u>Exemple 3 :</u> Français N I : 4 Maths N I : 4 Allemand N I : <4 par ex. 3.7 Sciences N II : 4.5 Moy générale : 4	<u>Exemple 4 :</u> Français N II : 5 Maths N I : <4 par ex. 3.8 Allemand N II : 4.5 Sciences N I : 4 Moy générale : 4	
g	Ecole préprofessionnelle	Diplôme ou Elève non promu mais avec moy générale $\geq$ 4 <u>et</u> au maximum 1 N II <4 <u>et</u> pas de notes excluant la promotion (no 3 ci-dessus)		<u>Exemple 1 : (diplôme)</u> Français N II : 4 Maths N II : <4 par ex. 3.1 Allemand N II : 4 Sciences N II : 4 Moy générale : 4	<u>Exemple 2 : (non promu)</u> Français N I : <4 par ex. 3.7 Maths N II : <4 par ex. 3.1 Allemand N II : 4 Sciences N II : 4 Moy générale : 4	
				<u>Exemple 3 : (non promu)</u> Français N I : <4 par ex. 3.7 Maths N I : <4 par ex. 3.9 Allemand N I : <4 par ex. 3.9 Sciences N I : <4 par ex. 3.8 Moy générale : 4	<u>Exemple 4 : (non promu)</u> Français N I : <4 par ex. 3.7 Maths N II : <4 par ex. 3.1 Allemand N I : <4 par ex. 3.9 Sciences N I : <4 par ex. 3.8 Moy générale : 4	

h	Refaire une 3CO dans la même partie linguistique	<p>a. <u>Elève promu</u> : avec accord de la direction, possibilité de refaire une 3CO seulement si 2 N II <math>\geq</math>5 (transferts en N I)</p> <p>b. <u>Elèves non promu</u> : avec accord de la direction, redoublement de la 3CO possible seulement si pas les conditions d'accès à l'EPP</p>				
i	Refaire une 3CO dans l'autre partie linguistique	Accord de la direction d'accueil et niveau à reprendre sans changement sauf selon les points 19 et 20 ci-dessus				